

Dossier



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Monsieur le Gérant  
EURL les Vignottes  
10, rue des Augustins  
57000 METZ

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CBI

Metz, le 27 août 2014

Objet : **Courrier d'acceptation immédiate**  
**Dossier de déclaration concernant le lotissement le Clos**  
**Saint-Blaise à Mécleuves**

PJ : Fiche de renseignement du IOTA

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Aménagement du lotissement le Clos Saint-Blaise à MECLEUVES.**

- Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :
- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **14 août 2014**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2014-00109**
- Dossier réalisé par : GEREEA

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «**le récépissé clôturant son instruction administrative**». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de MECLEUVES où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La chargée de mission police de l'eau

  
Chantal BICHLER